

CONCOURS

Direction des ressources humaines
Service de la dotation et du développement organisationnel

POLICIERS

POLICIÈRES OU POLICIERS TEMPORAIRES

POLICE
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

TEMPORAIRE

La Direction du service de police de la Ville de Lévis est à la recherche de personnes qualifiées et disponible pour occuper des postes de policiers ou de policières temporaires afin de remplacer les policières ou les policiers permanents absents, de combler les surcroîts de travail ou en raison de circonstances particulières, conformément à la convention collective de travail.

EXIGENCES DU POSTE

1. Détenir la citoyenneté canadienne
2. Être de bonnes moeurs
3. Ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées
4. Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières
5. Être diplômé du Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie de l'École nationale de police du Québec
6. Détenir un permis de conduite de classe 4A valide
7. Avoir un bon dossier de conduite à la Société de l'assurance automobile du Québec
8. Être en bonne condition physique
9. Être disponible selon les besoins de l'employeur

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Adaptabilité et tolérance à l'ambiguïté
- Gestion du stress et des émotions
- Collaboration et travail d'équipe
- Service à la clientèle
- Éthique professionnelle
- Esprit d'analyse
- Jugement et capacité à résoudre des problèmes

Les candidats et candidates répondant aux critères de présélection seront soumis à un processus de sélection qui comprend les étapes suivantes: un examen de connaissances éliminatoire, une entrevue structurée éliminatoire, une enquête de caractère éliminatoire, un test de tir éliminatoire, un test de conduite de véhicule d'urgence éliminatoire, des tests psychométriques éliminatoires et des tests médicaux pré-embauche éliminatoires comportant notamment un dépistage de drogues.

HORAIRE DE TRAVAIL Les policières et policiers temporaires seront appelés à travailler de jour, de soir et de nuit, et ce, sur semaine comme de fin de semaine.

CONDITIONS DE TRAVAIL Conformément à la convention collective applicable aux policiers et policières de la Ville de Lévis.

PÉRIODE D'AFFICHAGE Du 10 décembre 2014 au 4 janvier 2015

NUMÉRO DE CONCOURS POLIT-002-2014

DÉPÔT DES CANDIDATURES Les personnes répondant aux exigences de la fonction et intéressées à présenter leur candidature doivent postuler par le Site de recrutement en ligne de la Ville de Lévis avant 23h59 le 4 janvier 2015 et joindre OBLIGATOIREMENT votre lettre de motivation et votre curriculum vitae.

ÉQUITÉ EN EMPLOI Nous souscrivons au programme d'accès à l'égalité de l'emploi.

DOCUMENTS À SOUMETTRE Pour que votre candidature soit retenue, vous devez OBLIGATOIREMENT faire parvenir une copie des documents suivants à l'adresse courriel suivante: ressourceshumaines@ville.levis.qc.ca au plus tard le 4 janvier 2015 à 23h59

- Relevé de notes complet du Programme de techniques policières émis par le Cégep ou le Collège ainsi que votre cote "R";
- Diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques policières
- Relevé de notes complet du Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie émis par l'École nationale de police du Québec;
- Diplôme du Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie émis par l'École nationale de police du Québec
- Rapport d'évaluation du Test d'aptitude physique (TAP). Le TAP doit avoir été réalisé et réussi dans les 12 derniers mois (Entre le 1er janvier 2014 et le 28 février 2015);
- Permis de conduire de classe 4A;
- Copie du dossier de conduite émis par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) (Formulaire de renseignements relatifs au dossier de conduite);
- Certificat de naissance.